



récupération de mes biens et moitié du pavillon

Par **missbisous**, le **21/06/2011** à **12:05**

Bonjour. Mon mari m'a mis à la rue le 4 juillet 2010 depuis je refais ma vie ainsi que lui de son côté. Je ne suis pas encore divorcée. J'ai 5 jeunes enfants actuellement en famille d'accueil. Mon mari a décidé de ne pas rendre mes biens or ceci est cité dans le jugement depuis janvier 2011, il veut attendre le divorce, m'agresse régulièrement verbalement et a décidé d'avoir le notaire pour estimation de la vente du pavillon mais il s'est engagé à payer les traites et avons un dossier de surendettement, je suis sans ressources. Ais-je le droit de ne pas signer chez le notaire étant donné que je n'ai pas mes biens personnels. Est-ce que je risque quelque chose et dois-je payer le notaire si je refuse de signer. Merci de me conseiller. Cordialement

Par **fra**, le **21/06/2011** à **12:14**

Bonjour, Madame,

Votre immeuble appartient à qui ? A vous deux ou à l'un d'entre vous ?

Sous quel régime êtes-vous mariés ? Pourquoi parlez-vous d'un jugement (janvier 2011) ?